

des journaux ("Jeune Garde" et "Vérité") pour tout, abonnements, ventes, surveillance de kiosques, etc... Mais de plus veille à l'alimentation et à l'information du journal (collectage des articles, enquêtes)

- le responsable d'agitation-propagande travaille en collaboration avec le responsable presse pour l'organisation des ventes de masses et des collages. Il dirige les activités extérieures de la cellule : réunions de sympathisants, d'information, meetings locaux, fêtes, campagnes d'affichage et d'inscriptions, il se procure le matériel nécessaire auprès du responsable d'organisation.

- les tâches des autres responsables (militaire, syndical) sont déterminées par les commissions.

e) Jeune Garde Rouge : chaque cellule doit constituer le maximum de sections et les sixainiers élus doivent se tenir en liaison avec le responsable régional ou national.

f) Division des cellules : - Lorsque l'effectif d'une cellule dépasse 20 camarades, elle se divise en deux. Si des conditions particulières existent - conditions géographiques, milieu de travail, orientation ou perspective - la cellule peut également se scinder en deux même si elle n'atteint pas les 20 membres.

Avant la division il est discuté sur :

- le milieu de travail de chacune d'elle.

- la répartition équilibrée des responsabilités.

- le partage des fonds, de la bibliothèque et des fichiers

- Cette division devra recevoir l'accord du Comité régional ou du Comité central.

- 2) Le Rayon : dirige les cellules d'un secteur géographique ou politique homogène (ex : Paris rive-gauche). Leur constitution sera fonction du développement de la J.C.I.

- 3) La Région : groupe les organismes d'un secteur géographique et politique donné. Elle doit comprendre un comité régional et un secrétariat régional dirigeant l'activité intérieure et extérieure des cellules et rayons de son secteur dans le cadre des décisions politiques et organisationnelles du congrès.

- De plus, elle organise des manifestations sur le plan régional et édite du matériel de propagande et d'agitation. Elle établit un rapport mensuel transmis au Comité Central.

4) Les camarades isolés. doivent rester en liaison constante avec le Comité Central et la cellule ou région J.C.I. la plus voisine. Ils paient leur cotisation et phalanges centralement au Trésorier National et reçoivent du Secrétariat la documentation et les B.I. Leur objectif principal est la constitution d'une cellule J.C.I. dès qu'ils ont réussi à se regrouper à 3 camarades. Ils informent régulièrement la "Jeune Garde" et l'organisation sur leur région et sur leur milieu de travail.